

DEMANDE DE PASSEPORT D'URGENCE

Afin d'apporter une meilleure qualité de service aux usagers, les demandes concernant la délivrance d'un passeport temporaire seront traitées par **courriel**, accompagnées des éléments relatifs à l'**identité du demandeur, de ses coordonnées téléphoniques et électroniques** ainsi que des **justificatifs de l'urgence** (voir tableau ci-dessous).

Courriel : pref-cni-passeports@loir-et-cher.gouv.fr

Aucun document ne peut être déposé en préfecture.

La demande sera examinée au regard de l'urgence du déplacement justifié par motifs humanitaires graves ou professionnels **dûment avérés, sans que la délivrance revête un caractère automatique.**

- En ce qui concerne les motifs humanitaires, il s'agit essentiellement d'un décès d'un ascendant ou descendant direct.
- Pour des déplacements d'ordre professionnel, l'employeur devra justifier de l'urgence en apportant des éléments expliquant quels événements n'ont pas permis d'anticiper ce départ suffisamment tôt pour effectuer une demande de titre d'identité et de voyage auprès d'une mairie. Il conviendra d'y apporter également un argumentaire quant à la présence indispensable de l'intéressé et les dates prévues.

Après examen des demandes, un courriel de réponse sera envoyé avec, le cas échéant, une proposition de date de RDV.

La délivrance d'un passeport temporaire est exceptionnelle et n'a pas de caractère automatique. La procédure normale de délivrance d'un passeport biométrique est à privilégier. Les usagers qui prévoient de voyager à l'étranger se doivent de renouveler leur passeport au moins un mois avant la date d'expiration.

Attention !

un passeport temporaire n'est pas un titre biométrique. Avant de faire votre demande, prenez l'attache des autorités du pays dans lequel vous vous rendez afin de savoir s'ils acceptent les passeports électroniques.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR PAR MAIL LORS DE LA DEMANDE DE PASSEPORT D'URGENCE

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de pièces et la production d'autres documents pourra vous être demandée, afin que nous puissions nous assurer du caractère imprévu et urgent de votre déplacement.

Demande pour MAJEUR	Demande pour MINEUR
<input type="checkbox"/> Original du ou des justificatif(s) de la demande d'un passeport d'urgence : - Certificat de décès - Justificatif de lien de parenté (enfants, ascendants collatéraux directs) - Attestation de l'employeur expliquant de manière détaillée la date, lieu et motif du déplacement professionnel, fonctions exercées ds la société, sur papier en tête <input type="checkbox"/> Justificatif d'achat des documents de voyage (billets d'avion...) <input type="checkbox"/> Justificatif d'identité : - CNI ou ancien passeport ou si absence de pièce d'identité : extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois avec indication de la filiation et de la nationalité française	<input type="checkbox"/> Original du ou des justificatif(s) de la demande d'un passeport d'urgence : - Certificat de décès - Justificatif de lien de parenté (enfants, ascendants collatéraux directs) <input type="checkbox"/> Justificatif d'achat des documents de voyage (billets d'avion...) <input type="checkbox"/> Justificatif d'identité : - CNI ou ancien passeport ou si absence de pièce d'identité : extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois avec indication de la filiation et de la nationalité française <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du représentant légal

<p><input type="checkbox"/> Justificatif de domicile :</p> <p>- Original de moins de 3 mois au nom du représentant légal</p> <p>- ou si le demandeur est hébergé par un tiers :</p> <p><input type="checkbox"/> attestation d'hébergement signée par ce tiers</p> <p><input type="checkbox"/> copie de la CNI de l'hébergeur</p> <p><input type="checkbox"/> copie d'un justificatif de domicile de l'hébergeur.</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de perte ou vol de la pièce d'identité, déclaration de perte ou de vol établie par les autorités compétentes</p> <p><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité conforme aux normes en vigueur</p>	<p><input type="checkbox"/> Original de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de perte ou vol de la pièce d'identité, déclaration de perte ou de vol établie par les autorités compétentes</p> <p><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité conforme aux normes en vigueur</p> <p><input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de divorce, jugement du tribunal</p>
---	--

- **En cas d'accord :** CERFA complété, daté, signé (rempli sur place lors du RDV)
timbre fiscal de 30€ pour passeport temporaire d'urgence (disponible auprès des bureaux de tabac)
connaître les dates et lieux de naissance de ses parents